



Date de dépôt : 29 août 2023

Pétition

Agir ! pour que le futur de nos enfants soit bien préparé et que Genève redevienne un canton respectable et respecté – Restructuration et audit externe du département de l’instruction publique, de la formation et de la jeunesse et plus précisément de la direction générale de l’office de l’enfance et de la jeunesse – D’abord SPMi et SEASP vu la gravité, mais le DIP entier est en cause

Mesdames et
Messieurs les députés,

« Des vies brisées dans le sanctuaire d’une chambre d’enfant. Des enfances volées lors de vacances en famille, ou de moments qui auraient dû être innocents et ont conduit au pire. Aujourd’hui, la parole se libère. Grâce au courage.

Ces témoignages, ces paroles, ces cris, plus personne ne peut les ignorer.

Contre les violences sexuelles et maltraitances physiques et psychiques faites à nos enfants, c’est aujourd’hui à nous d’agir.

Il nous faut tendre la main, recueillir la parole.

Il nous faut accompagner la reconstruction. Les soins psychologiques des enfants victimes de violences sexuelles seront remboursés.

Il nous faut recueillir les témoignages et protéger les victimes. Il nous faut adapter notre droit pour mieux protéger les enfants victimes d’inceste et de violences sexuelles.

Nous ne laisserons aucun répit aux agresseurs, aucun.

A vous qui vous êtes libérés d'un fardeau que vous avez trop longtemps porté, à vous qui allez le faire et parfois hésitez, je veux juste vous dire : on est là. On vous écoute. On vous croit. Et vous ne serez plus jamais seuls. »

« Vous ne serez plus jamais seuls. » C'est beau !

...mais pour Genève, c'est illusoire. Le SPMi et le SEASP « dysfonctionnent » d'une manière extrêmement grave. Ces deux institutions mal peuplées se prosternent devant des criminels riches et « respectables », lesquels sont dangereux pour NOS enfants.

Depuis 2016, je dénonce aux autorités les personnes que je sais, fort comme fer, coupables.

Depuis décembre 2018, je les dénonce partout mais on n'instruit pas !

On est dans la toute-puissance absolue et c'est les personnes intègres qui sont renvoyées.

A Genève, les victimes, Nos enfants, sont seules et on ne peut plus le permettre.

D'innombrables exemples existent et je suis à votre entière disposition pour les présenter devant le Grand Conseil.

Contre la maltraitance faite à nos enfants, c'est aujourd'hui à nous d'agir.

Contre la mise en danger du développement physique et psychique faite à nos enfants, c'est aujourd'hui à nous d'agir.

« La dignité ne consiste pas à posséder des honneurs, mais à les mériter. »

Aristote

En conséquence, la soussignée invite le Grand Conseil et la conseillère d'Etat et le Conseil d'Etat :

A tendre la main à NOS enfants et à les protéger contre toute forme d'abus et de maltraitance et à enfin entendre les citoyens qui les ont élus et à arrêter de faire perdurer les dysfonctionnements.

1. Interdire formellement au Service de protection de mineurs d'intervenir à des actes avant la décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant. Les assistants sociaux n'ont aucune compétence suffisante en pédopsychiatrie, ni en droit. Le TPAE non plus mais au moins les juges sont punissables.

- 2. Ordonner que les transferts de garde soient effectués uniquement par des pédopsychiatres qui ont une solide formation et expérience en psychiatrie ou psychologie, pour être capable de prendre les bonnes décisions et ne pas traumatiser l'enfant ; non par le SPMi ou le SEASP, assistants sociaux. Ceci non seulement évitera des erreurs d'appréciation et d'action qui pourront devenir catastrophiques pour Nos enfants ; mais un médecin risque sa profession s'il fait n'importe quoi.**
- 3. Elaborer des procédures de qualité pour reformer le SPMi et le SEASP, qui dysfonctionnent, et créer une société indéniablement volante à cause des rapports défaillants des assistants sociaux qui n'écoutent pas des spécialistes de chaque profession et qui se donnent des droits à intervenir avec des manières traumatisantes.**
- 4. Elaborer des procédures pour exiger une formation spécifique pour les curateurs et un test psychiatrique AVANT d'exercer.**
- 5. Mettre en place une procédure d'évaluation des curateurs déjà existants psychiatrique et décisionnelle. Tout assistant social n'est pas forcément capable de s'occuper des enfants, le futur de notre société mais en même temps le groupe le plus fragile. Et éliminer ceux qui manquent de compétences ou ont des problèmes.**
- 6. Audit externe, financier et décisionnel pour le département de l'instruction publique et remplacement de la directrice M^{me} Di Marre et du directeur du SPMi, vu qu'ils n'arrivent pas honorer leurs fonctions.**

N.B. I signature

M^{me} Anastasia-Natalia Ventouri

6, rue Bautte

1201 Genève